



DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
18/10/2023

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 29
Présents : 20
Procurations : 06
Votants : 26

OBJET :

FINANCES

**Lancement de la
consultation marché
bons de commande
travaux de voirie, des
réseaux humides, des
réseaux secs, d'espaces
verts et de signalisation**

En l'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, Mme JUSTAFRE Stéphanie, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, Adjoint ; Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme BOURDIN Géraldine, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, M. INGHAM John, Mme BOISORIEUX Michèle, Mme BRISSAUD Mina, M. REDONDO Simon, M. BORREILL Philippe, M. CARLES Yves, Mme QUER Martine, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. ANGULO José, Adjoint à Mme JUSTAFRE Stéphanie, adjointe,
M. DUNYACH Denis, Adjoint à Mme DUNYACH Monique, conseillère municipale,
M. BELTRAN José, Adjoint à M. CARLES Yves, conseiller municipal,
M. VILA-PASOLA Marti, Adjoint à Mme BOISDRON Gisèle, conseillère municipale,
Mme OHN Christiane, conseillère municipale à Mme BOISORIEUX Michèle, conseillère municipale,
M. PUIGMAL Patrick, conseiller municipal à Mme QUER Martine conseillère municipale,

Absent (e, s) excusé (e, s) : Mme TORRENT Michèle

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, M. PARAYRE Jean

Secrétaire de séance : Mme CAPEILLE Sandrine

Afin d'optimiser la procédure de consultation des marchés de travaux de voirie, des réseaux humides, des réseaux secs, d'espaces verts et de signalisation, il est proposé de lancer un accord cadre mono-attributaire à bons de commande.

Cette procédure va être lancée en application des articles L2125-1, R2162-1 à R2162-14 et des articles R2123-1 et suivants du code de la commande publique afin de conclure un accord cadre dédié à la réalisation des travaux d'aménagement d'espaces publics, de voirie, des travaux de réseaux humides et secs, des travaux d'espaces verts ainsi que de signalisation sur le domaine communal de la Ville de Céret.

Cet accord cadre sera organisé en cinq lots définis comme suit :

Lot n° 1 - Terrassements généraux – Voirie : Le montant global maximal de l'ensemble des commandes est fixé à 2 000 000,00 € H.T. pour la durée totale du marché.

Lot n° 2 - Réseaux d'assainissement eaux usées – eaux pluviales : Le montant global maximal de l'ensemble des commandes est fixé à 2 000 000,00 € H.T. pour la durée totale du marché.

Lot n° 3 - Réseaux secs : Le montant global maximal de l'ensemble des commandes est fixé à 600 000,00 € H.T. pour la durée totale du marché.

Lot n° 4 : Espaces verts : Le montant global maximal de l'ensemble des commandes est fixé à 150 000,00 € H.T. pour la durée totale du marché.

Lot n° 5 : Signalisation : Le montant global maximal de l'ensemble des commandes est fixé à 300 000,00 € H.T. pour la durée totale du marché.

Chaque lot constituera un accord cadre mono-attributaire s'exécutant par l'émission de bons de commande au fur et à mesure des besoins.

Il sera conclu pour une période de douze mois, à compter de sa date de notification. Il sera reconductible trois fois tacitement dans la limite de quatre ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE
à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à lancer l'accord cadre dédié à la réalisation des travaux d'aménagement d'espaces publics, de voirie, des travaux de réseaux humides et secs, des travaux d'espaces verts ainsi que de signalisation sur le domaine communal de la Ville de Céret,

- **D'INSCRIRE** les crédits au budget correspondant,

- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.
Pour expédition conforme.

Le Maire de CERET
Michel COSTE

La secrétaire de séance,
CAPEILLE Sandrine



Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.